

## Ce timbre est un faux... mais saurez-vous dire pourquoi ?

Aujourd'hui, nous allons nous intéresser à l'un des timbres français les plus emblématiques : le poste aérienne n°3, dit également le **"10 fr. Berthelot"**.  
Observez attentivement l'image ci-dessous.



**Ce timbre est une contrefaçon manifeste.** Mais saurez-vous dire pourquoi ?

Rappelons pour commencer sur l'**histoire du "10 fr. Berthelot"**.

A la fin des années 1920, l'administration postale a une idée révolutionnaire pour accélérer la distribution du courrier transatlantique : **installer un avion à bord d'un paquebot, le catapulter à proximité des côtes et lui confier l'acheminement des lettres vers la terre ferme.**

Cette innovation permet de gagner un temps précieux en évitant au courrier de devoir attendre que le navire n'atteigne le port pour être distribué.

**Le paquebot choisi pour cette expérimentation est l'Ile-de-France**, qui assure depuis 1927 la liaison entre Le Havre et New York.

**Le 13 août 1928, le premier essai a lieu.**

À environ 400 miles de New York, un hydravion *Lioré et Olivier* est catapulté depuis la plage arrière du navire.

En trois heures seulement, il atteint la côte, alors que le paquebot, lui, n'a avancé que d'une soixantaine de miles.

Les sacs de courrier sont immédiatement pris en charge par les services postaux américains pour être distribués, permettant à certains habitants de New York de recevoir des lettres expédiées depuis l'*Ile-de-France*, alors même que le paquebot est encore en mer.

L'exploit est largement salué par la presse américaine, qui titre : "*Ship's plane saves 15 hours with mail!*"

Toutefois, **une difficulté surgit pour le trajet retour** : Jules Cohen, responsable postal à bord, constate qu'il ne dispose plus d'un stock suffisant de timbres de 10 francs, indispensables pour affranchir les courriers destinés à être catapultés, soumis à des conditions spécifiques d'affranchissement.

Face à cette impasse, il propose une solution audacieuse : surcharger des timbres de 90 centimes et de 1,50 franc, dont il possède en revanche une réserve importante.

Avec l'accord du consul général de France à New York, il mandate un imprimeur local, Émile Cabella, pour réaliser l'opération.

Ainsi, le 16 août 1928, 900 timbres de 1,50 franc à l'effigie de Pasteur et 3 000 timbres de 90 centimes représentant Berthelot sont surchargés en urgence.



Le 10 fr. Berthelot et le 10 fr. Pasteur (poste aérienne n°3 et 4).

Le retour s'effectue dans des conditions similaires au voyage aller.

Le 23 août, comme prévu, l'hydravion transporte les sacs de courrier à terre bien avant l'arrivée du paquebot. Mais surtout, lorsque l'*Île-de-France* accoste au Havre le 24 août, **les négociants sont déjà sur place**, prêts à racheter aux passagers les timbres neufs qu'ils auraient acquis durant la traversée. En quelques heures, leur valeur marchande s'envole : dès l'après-midi, un exemplaire du 10 fr. Berthelot ou du 10 fr. Pasteur s'échange à 35 francs ; le soir, il atteint déjà 100 francs ! Cependant, l'apparition de ces timbres déclenche une vive polémique. De nombreux philatélistes, frustrés de ne pas avoir pu s'en procurer, remettent en cause leur légitimité. Face aux critiques, l'administration postale tranche sans ambiguïté : les 10 fr. Berthelot et 10 fr. Pasteur ont un statut officiel indiscutable. De ce fait, leur valeur ne cesse d'augmenter, et **dès décembre 1928, ces timbres se revendent à plus de cent fois leur valeur faciale.**

Aujourd'hui encore, ils figurent parmi les pièces les plus convoitées de la philatélie française.



Le 10 fr. Berthelot et le 10 fr. Pasteur (poste aérienne n°3 et 4).  
Oblitérés avec cachets à date New York au Havre du 23 août 1928 sur lettre recommandée pour le Havre. Pièce exceptionnelle, signée Calves.

Venons-en maintenant au timbre qui fait l'objet de cet article.

Les *10 francs Berthelot* et *10 francs Pasteur* font partie des timbres français les plus souvent contrefaits.

La raison en est simple : **les timbres d'origine** sur lesquels la surcharge a été apposée ont été émis à plusieurs dizaines de millions d'exemplaires et **ne valent presque rien**.

Cet état de fait font de ces timbres une cible idéale pour les faussaires, qui peuvent aisément récupérer des exemplaires bon marché et leur apposer une surcharge frauduleuse afin de les revendre à prix d'or.

En tant qu'experts, nous examinons chaque année des dizaines de ces fausses surcharges. La plupart sont grossières : **encre bleue au lieu de noire, chiffres disproportionnés, impression moderne** au lieu du procédé typographique d'époque, etc.

Nous vous présentons ci-dessous un échantillon de ce type de contrefaçons.



Faux grossiers : la forme des caractères et l'encre utilisée ne correspondent pas à celle des originaux.



Faux grossiers (pour la même raison que ci-dessus).



Faux grossiers : surcharges imprimées avec une imprimante moderne sur des timbres oblitérés avec un cachet standard, au lieu de celui du paquebot *Ile-de-France*.

